

ORDRE DU JOUR

Séance du Conseil

Date: Le mardi 2 septembre 2025, à 18 h 30

1. Assemblée publique de consultation

1.1 Projet de règlement numéro 350-144 modifiant le *Règlement d'urbanisme numéro 350*, afin :

- de modifier la définition d'« Abattage d'arbres »;
- d'ajouter des définitions pour les notions d'« Arbre », d'« Arbre à faible déploiement », d'« Arbre à moyen déploiement », d'« Arbre à grand déploiement », d'« Arbre dépérissant », d'« Arbre multi-troncs », d'« Arbuste », de « Ceinture de sauvegarde », de « DHP (diamètre à hauteur de poitrine) », d'« Élagage », d'« Émondage » et d'« Étêtage (écimage) »;
- de préciser qu'un certificat d'autorisation de couper des arbres sera requis pour tout élagage ou abattage d'arbres situé à l'intérieur du périmètre urbain ou dans les secteurs identifiés au *Règlement régional numéro 20-560 relatif à la protection du couvert forestier*, adopté par la MRC des Maskoutains;
- de prévoir que les travaux de plantation d'arbres ne nécessitent pas, préalablement à leur réalisation, l'obtention d'un permis;
- de définir la durée de validité d'un certificat d'autorisation autorisant la coupe d'arbres;
- de modifier les conditions pour la délivrance d'un certificat d'autorisation de couper des arbres, notamment en exigeant un plan de localisation des bâtiments et des arbres sur le terrain, une expertise professionnelle quant aux raisons justifiant la coupe d'un arbre, un plan de reboisement (le cas échéant) et l'obligation de fournir des photos dans le cadre d'une demande visant l'abattage d'arbre;
- d'abroger l'interdiction de procéder à la plantation de certaines essences d'arbres sur le territoire;
- d'abroger l'obligation de respecter un diamètre minimal pour la plantation d'un arbre dans un parc industriel, dans une zone institutionnelle « P » ou dans un espace vert « R », ainsi que l'obligation de remplacer un arbre devant être abattu pour cause de maladie ou autre dans ces mêmes endroits;
- d'abroger l'obligation de respecter un diamètre minimal pour la plantation d'un arbre dans une portion de terrain ou une aire de stationnement situées face à l'autoroute Jean-Lesage;
- d'abroger l'obligation de respecter un diamètre minimal pour la plantation d'un arbre pour les commerces de vente de véhicules automobiles (# 551) et de service de location d'automobiles et/ou de camions (# 6353 et # 6397);
- d'ajouter un nouveau chapitre portant sur la conservation et la protection des arbres, lequel prévoit des dispositions normatives spécifiques aux arbres, ainsi qu'à leur cohabitation avec différents usages;
- de préciser les pénalités applicables à une coupe d'arbres;
- de modifier l'Annexe 1 — Illustrations du *Règlement d'urbanisme numéro 350*, afin d'ajouter une illustration relative à la protection des arbres isolés.

(Le territoire visé est situé sur l'ensemble du territoire de la Ville)



1.2 Projet de règlement numéro 500-11 modifiant le *Règlement numéro 500 relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale*, afin :

- de modifier l'*Annexe I – PIIA-1 : Les bâtiments à valeur patrimoniale élevée ou présentant un intérêt particulier*, l'*Annexe II – PIIA-2 : Les unités de paysage à valeur forte*, l'*Annexe III – PIIA-3 : Les unités de paysage à valeur moyenne et faible (Centre-ville)*, l'*Annexe V – PIIA-5 : La Cité de la Biotechnologie*, l'*Annexe VI – PIIA-6 : Le Boisé du Séminaire* et l'*Annexe VII – PIIA-7 : Les Jardins Castelneau* pour y retirer certaines dispositions relatives notamment à l'abattage d'un arbre;
- d'abroger l'*Annexe XI – PIIA-11 : Les boisés protégés*, puisque le territoire de ce PIIA est assujéti aux dispositions normatives applicables dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain, ainsi qu'à celles portant sur la conservation et la protection des arbres.

(Le territoire visé est situé sur l'ensemble du territoire de la Ville)

2. Première période de questions
3. Période d'information
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2025

Communications et participation citoyenne

6. Canadien National (CN) et Opération Gareautrain – Semaine de la sécurité ferroviaire – Édition 2025 – Proclamation (CP250728, art. 38)

Finances

7. Approbation de la liste des comptes (Liste, analyse des comptes)
8. Fonds de roulement – Annulation du financement du projet TP25-121, modification du financement du projet TP23-008 et réaffectation du financement – Année 2025 – Modification de la résolution 25-08 (CP250310, art. 20)
9. Réserve financière pour le fonds vert – Annulation du financement du projet G20-186 et réaffectation du financement – Année 2025 – Modification de la résolution 25-07

Génie

10. Aménagement d'un cul-de-sac avec aire de stationnement sur la rue La Fontaine et d'une piste cyclable sur l'avenue des Golfeurs – 2025-120-G-AOP – Octroi de contrat
11. Nouveaux pavages, trottoirs et bordures pour l'année 2025 – 2025-123-G-AOP – Octroi de contrat
12. Réfection de la rue Saint-Pierre Ouest et aménagement d'une piste cyclable – 2025-128-G-AOP – Octroi de contrat



13. Ministère des Transports et de la Mobilité durable – Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) 2025-2028 – Aménagement d'une piste cyclable sur la rue Girouard Ouest, entre les avenues Desaulniers et Bourdages Nord – Demande d'aide financière (CP250825, art. 7)
14. Ministère des Transports et de la Mobilité durable – Programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement – Sécurisation – Approbation (CP250825, art. 10)

Gestion des eaux usées et de la biométhanisation

15. Travaux de mise à niveau d'un refroidisseur d'eau à l'usine d'épuration – Octroi de contrat

Ressources humaines

16. Réorganisation administrative de la Division perception, taxation et évaluation et de la Division comptabilité du Service des finances – Création de poste
17. Chef de la Division revenus du Service des finances – Embauche (CP250825, art. 29A.)
18. Chef de la Division approvisionnement du Service des finances – Embauche (CP250825, art. 27)
19. Réorganisation administrative des Services juridiques (CP250825, art. 19)
20. Coordonnateur en gestion documentaire temporaire à la Division gestion documentaire des Services juridiques – Contrat de travail – Autorisation de signatures (CP250825, art. 21)
21. Consultant temporaire au greffe de la cour municipale à la Division cour municipale des Services juridiques – Contrat de travail – Autorisation de signatures (CP250825, art. 29)
22. Directeur du Service du génie par intérim – Nomination (CP250825, art. 26)
23. Technicien en génie civil à la Division planification et gestion des actifs du Service du génie – Embauche (CP250825, art. 25)
24. Chef de section – équipe de soir au Service des travaux publics – Promotion (CP250825, art. 23)
25. Mécanicien – équipe de soir au Service des travaux publics – Embauche (CP250825, art. 22)
26. Technicien en foresterie urbaine à la Division environnement du Service de l'urbanisme et de l'environnement – Embauche (CP250825, art. 24)
27. Conseiller arts, culture et patrimoine à la Division arts, culture et vie communautaire du Service des loisirs – Embauche (CP250825, art. 28)
28. Responsable aquatique à la Division espaces récréatifs du Service des loisirs – Embauche (CP250825, art. 20)

Travaux publics

29. Fourniture et livraison d'une remorque à plancher mobile de 37 pieds de l'année 2025 ou plus récente – 2025-032-TP-AOP – Octroi de contrat



30. Services relatifs à l'implantation, l'utilisation et le support d'un système de géolocalisation et de gestion de flotte pour les véhicules de la Ville – 2025-074-TP-AOP – Octroi de contrat
31. Aménagement de la promenade Gérard-Côté, phase 1 – 2025-075-TP-AOP – Octroi de contrat
32. Travaux de décontamination et de démolition de l'ancien Centre culturel situé sur la rue Turcot – 2025-091-TP-AOP – Octroi de contrat
33. Services professionnels pour le remplacement d'unités de ventilation R22 au centre communautaire et à la bibliothèque Sainte-Rosalie – 2025-099-TP-DP – Octroi de contrat
34. Services d'entretien ménager pour les bâtiments municipaux – 2025-119-TP-AOP – Octroi de contrat

Urbanisme et environnement

35. Plans d'implantation et d'intégration architecturale – Approbations (CP250728, art. 6, point 10.2 et CP250825, art. 16, points 3.1, 4.1, 7.1, 7.2, 8.1, 9.1, 9.2, 9.3, 9.4, 10.1, 11.1, 12.1, 13.1, 13.2)
36. Dérogation mineure – 6855, rue Ferdinand-Daoust (lot 3 913 401) – Décision (CP250728, art. 6, point 4.1)
37. Dérogation mineure – 7680-7690, boulevard Laurier Ouest (lots 2 255 489 et 2 255 488 – futur lot 6 682 407) – Décision (CP250728, art. 6, point 4.2)
38. Dérogations mineures – 16385, avenue Saint-Clément (lots 1 297 951 et 1 297 960) – Décision (CP250728, art. 6, point 4.3)
39. Dérogations mineures – 510-520, rue Saint-Pierre Ouest (lot 6 389 141) – Décision (CP250728, art. 6, point 4.4)
40. Dérogation mineure – 3218 et 3230, rue Sicotte (lots 1 969 208 et P-6 538 810) – Décision (CP250728, art. 6, point 4.5)
41. Adoption du premier projet de résolution concernant une demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour la propriété sise au 19420, Grand rang Saint-François (lot 2 037 278) (CP250825, art. 16, point 6.1)

(Le territoire visé est situé dans le district La Providence, situé sur le Grand rang Saint-François)
42. Dénomination de bâtiment public – Approbation (CP250825, art. 18)

Réglementation

43. Adoption du *Règlement numéro 350-144* modifiant le *Règlement d'urbanisme numéro 350*, afin :
 - de modifier la définition d'« Abattage d'arbres »;



- d'ajouter des définitions pour les notions d'« Arbre », d'« Arbre à faible déploiement », d'« Arbre à moyen déploiement », d'« Arbre à grand déploiement », d'« Arbre dépérissant », d'« Arbre multi-troncs », d'« Arbuste », de « Ceinture de sauvegarde », de « DHP (diamètre à hauteur de poitrine) », d'« Élagage », d'« Émondage » et d'« Étêtage (écimage) »;
- de préciser qu'un certificat d'autorisation de couper des arbres sera requis pour tout élagage ou abattage d'arbres situé à l'intérieur du périmètre urbain ou dans les secteurs identifiés au *Règlement régional numéro 20-560 relatif à la protection du couvert forestier*, adopté par la MRC des Maskoutains;
- de prévoir que les travaux de plantation d'arbres ne nécessitent pas, préalablement à leur réalisation, l'obtention d'un permis;
- de définir la durée de validité d'un certificat d'autorisation autorisant la coupe d'arbres;
- de modifier les conditions pour la délivrance d'un certificat d'autorisation de couper des arbres, notamment en exigeant un plan de localisation des bâtiments et des arbres sur le terrain, une expertise professionnelle quant aux raisons justifiant la coupe d'un arbre, un plan de reboisement (le cas échéant) et l'obligation de fournir des photos dans le cadre d'une demande visant l'abattage d'arbre;
- d'abroger l'interdiction de procéder à la plantation de certaines essences d'arbres sur le territoire;
- d'abroger l'obligation de respecter un diamètre minimal pour la plantation d'un arbre dans un parc industriel, dans une zone institutionnelle « P » ou dans un espace vert « R », ainsi que l'obligation de remplacer un arbre devant être abattu pour cause de maladie ou autre dans ces mêmes endroits;
- d'abroger l'obligation de respecter un diamètre minimal pour la plantation d'un arbre dans une portion de terrain ou une aire de stationnement situées face à l'autoroute Jean-Lesage;
- d'abroger l'obligation de respecter un diamètre minimal pour la plantation d'un arbre pour les commerces de vente de véhicules automobiles (# 551) et de service de location d'automobiles et/ou de camions (# 6353 et # 6397);
- d'ajouter un nouveau chapitre portant sur la conservation et la protection des arbres, lequel prévoit des dispositions normatives spécifiques aux arbres, ainsi qu'à leur cohabitation avec différents usages;
- de préciser les pénalités applicables à une coupe d'arbres;
- de modifier l'Annexe 1 — Illustrations du *Règlement d'urbanisme numéro 350*, afin d'ajouter une illustration relative à la protection des arbres isolés.

(Le territoire visé est situé sur l'ensemble du territoire de la Ville)

44. Adoption du Règlement numéro 500-11 modifiant le *Règlement numéro 500 relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale*, afin :
- de modifier l'Annexe I – PIIA-1 : *Les bâtiments à valeur patrimoniale élevée ou présentant un intérêt particulier*, l'Annexe II – PIIA-2 : *Les unités de paysage à valeur forte*, l'Annexe III – PIIA-3 : *Les unités de paysage à valeur moyenne et faible (Centre-ville)*, l'Annexe V – PIIA-5 : *La Cité de la Biotechnologie*, l'Annexe VI – PIIA-6 : *Le Boisé du Séminaire* et l'Annexe VII – PIIA-7 : *Les Jardins Castelneau* pour y retirer certaines dispositions relatives notamment à l'abattage d'un arbre;



- d'abroger l'Annexe XI – PIIA-11 : *Les boisés protégés*, puisque le territoire de ce PIIA est assujéti aux dispositions normatives applicables dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain, ainsi qu'à celles portant sur la conservation et la protection des arbres.

(Le territoire visé est situé sur l'ensemble du territoire de la Ville)

45. Adoption du *Règlement numéro 665-3 modifiant le Règlement numéro 665 de contrôle intérimaire concernant la densification résidentielle*
46. D'adopter le *Règlement numéro 766 modifiant le Règlement numéro 3 décrétant la tarification de certains biens, services ou activités dispensés par la Ville de Saint-Hyacinthe*
47. D'adopter le *Règlement numéro 1600-271 modifiant le Règlement numéro 1600 (circulation et stationnement) en ce qui a trait à la rue des Cascades, aux avenues Bousquet, de l'Hôtel-Dieu, Laframboise, Saint-Joseph et Saint-Luc, ainsi qu'au terrain de stationnement du Grand-Tronc*
48. D'adopter le *Règlement numéro 1770 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils*

Services juridiques

49. Mission Unitainés – Première convention d'amendement à l'Accord cadre – Autorisation de signatures
50. Habitations Maska – Aide financière visant le 2750, rue Dessaulles
51. Lot 6 674 339 (4560, rue du Vert) – William Chagnon – Construction d'un sentier polyvalent sur l'avenue des Golfeurs – Acquisition par la Ville – Autorisation de signatures
52. Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français – Directive particulière relative à l'utilisation d'une autre langue que le français – Approbation – Modification de la résolution 23-420 et abrogation de la résolution 24-673 (CP250825, art. 13)

Documents déposés

53. A) Liste des salariés non permanents embauchés par la Ville de Saint-Hyacinthe (en vertu de l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes* et de l'article 3 du *Règlement numéro 263 concernant la délégation de pouvoir autoriser des dépenses et passer des contrats*);
B) Avis de la Régie des alcools, des courses et des jeux relativement à la demande de permis pour La Cage – Brasserie sportive (Saint-Hyacinthe), appartenant à la société 10624551 Canada inc., situé au 900, rue Daniel-Johnson Ouest.
54. Seconde période de questions
55. Levée de la séance